

LE COVOITURAGE

SUR LE PÉRIPHÉRIQUE



Dossier de presse

Novembre 2023

LE PÉRIPHÉRIQUE C'EST :

- Environ **80 % des usagers du périphérique** sont seuls dans leur voiture
- **Un trajet sur deux** est effectué pour un trajet domicile/travail
- Entre **30 et 45 km/h** en heure de pointe
- Environ **500 000 personnes** vivent à proximité directe du périphérique et subissent la pollution et les nuisances sonores
- Environ **1,5 millions de déplacements** chaque jour sur le périphérique
- **35 km de long**

POURQUOI UNE VOIE DEDIEE :

Issue de la voie Olympique, cette voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs répond aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain :

- Améliorer la qualité de l'air
- Diminuer les nuisances sonores
- Résorber la congestion
- Réduire la consommation de carburant
- Redonner du pouvoir d'achat aux Franciliens

LA MISE EN PLACE DE LA VOIE DÉDIÉE

A l'issue des différentes phases de consultation, la Ville de Paris souhaite mettre en place les mesures suivantes (sous réserve d'un accord avec l'Etat et en cohérence avec les décisions qui seront prises sur les autoroutes A1 et A13).

LES AYANTS-DROIT

- Véhicules faisant du covoiturage, c'est-à-dire avec au moins deux personnes à bord (dont VTC en charge)
- Personnes en situation de handicap, titulaires de la carte CMI-S
- Véhicules des services de secours et des forces de sécurité

LES PLAGES HORAIRES D'ACTIVATION

- Jours d'activation de la voie dédiée: du lundi au vendredi
- Horaires d'activation de la voie dédiée : *7h à 10h30 et 16h à 20h*
- Les jours et horaires pourront être amenés à évoluer en fonction des usages
- La voie dédiée pourra être activée et désactivée en temps réel pour prendre en compte l'état de la circulation et réagir en fonction des situations (accidents, congestion etc.)

LA VITESSE

Réduction la vitesse maximale autorisée à 50 km/h pour l'ensemble des usagers, sur toutes les voies du périphérique. Cet abaissement de la vitesse :

- Est recommandé par le CEREMA pour des motifs de sécurité
- Permet de limiter le bruit pour les 500.000 riverains
- Permet une baisse de la pollution atmosphérique

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AU COVOITURAGE

- Lancement d'un travail conjoint avec les communes riveraines, la Métropole, les départements, la Région et Île-de-France Mobilités
- Engagement d'un travail avec les acteurs du covoiturage pour inciter au développement de lignes de covoiturage
- Lancement de différentes études pour une meilleure connaissance des pratiques de covoiturage

L'ÉVALUATION

- Un état des lieux sera réalisé début 2024, avant la mise en place de la voie Olympique
- Une évaluation continue, pendant les cinq premières années, sera réalisée

Lien vers la vidéo explicative des modalités de la future voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs sur le boulevard périphérique :

<https://www.youtube.com/watch?v=M5Fsa6ElbPo&t=3s>



CONTACT

**Service de presse • presse@paris.fr
01 42 76 49 61**